

NATURA 2000

Édito

Lettre d'information • n°3 - décembre 2016

Les présidents et animatrices des sites Natura 2000 sont heureux de vous présenter la troisième lettre d'information concernant les sites Natura 2000 de l'Oisans, du Valbonnais, du plateau d'Emparis et du Goléon.

Cette lettre présente les actions réalisées et les projets proposés dans les sites Natura 2000 du territoire : le massif du Taillefer, le col d'Ornon, la plaine d'Oisans et ses versants, le vallon du Ferrand et le plateau d'Emparis-Goléon.

Afin de toujours mieux concilier activités humaines et préservation de la biodiversité, l'animation de ces sites en 2016 a été marquée par la réalisation d'une étude de fréquentation sur le Taillefer et Emparis, la poursuite de l'engagement des éleveurs dans une gestion agro-pastorale soucieuse de l'environnement mais aussi la restauration de la tuffière d'Ornon ou encore l'étude d'un petit amphibien rare sur la plaine d'Oisans.

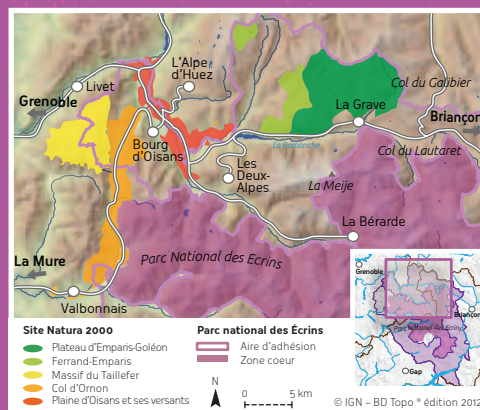
Cette lettre d'information a été coordonnée par Laure Vuinée, animatrice des sites Natura 2000 de l'Oisans et du Valbonnais, et par Maryline Pomard, animatrice des sites du plateau d'Emparis. Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires dont l'engagement permet de valoriser les sites Natura 2000 ; nous vous souhaitons une agréable lecture !

Sommaire

Carte d'identité du site Natura 2000 Emparis-Goléon	2
Quelques actions menées	3
Dans quels projets sont engagés les éleveurs de nos communes ?	4
Valorisation des pratiques agricoles	6
Concours « Prairies fleuries Écrins »	8
Étude de la fréquentation sur le massif du Taillefer et sur le plateau d'Emparis	10
Plan de gestion des campagnols terrestres 2011-2016	13
La protection des milieux naturels sur le plateau d'Emparis	14
Actions sur le site Natura 2000 du Col d'Ornon	16
Le contrat de rivière Drac Isérois	18
Étude du Sonneur à ventre jaune sur la plaine de Bourg d'Oisans	19
Paroles d'élus	20
Contacts et informations	20

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Europe a créé un réseau écologique : le réseau Natura 2000. Sur ces sites, chaque état européen s'engage à assurer le maintien et la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en tenant compte des activités humaines du territoire. Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe. En France, le réseau comprend 1 758 sites qui couvrent 12,6 % du territoire.



Pour chaque site Natura 2000, un Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux et validé par un Comité de pilotage. Le document est ensuite mis en œuvre au travers d'outils de gestion : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000, les mesures agroenvironnementales.



© Kevin Poulet

Carte d'identité du site

Natura 2000 Emparis-Goléon

- Surface concernée : 7476 hectares
- Commune concernée : La Grave
- 26 habitats d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires : pelouses steppiques, sources pétrifiantes, bas-marais arctico-alpin

- 3 espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire dont une prioritaire : le Damier de la Luciole, l'Apollon, le Semi-Apollon
- 2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire prioritaire : le Petit Murin, le Grand Murin
- Des espèces végétales patrimoniales : l'Androsace septentrionale, l'Arnica des Montagnes, le Génépi noir, la Grande Gentiane, l'Androsace helvétique, la Laiche à deux couleurs, le Sainfoin de Boutigny...

Des espèces rares



© Yann Baillet / Flavio

Damier de la Luciole



© Jean-Charles Villaret / CBNA

Androsace helvetica



© Gilles Pocher / CBNA

Artemisia genepi



© Véronique Bomet / CBNA

Androsace septentrionalis

Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

Les espèces d'intérêt communautaire sont listées dans les annexes de la **directive « Habitats »**. Elles ont été choisies car elles sont **en danger de disparition, vulnérable, rare ou endémique** sur le territoire des Etats membres de l'Union Européenne.



© Jean-Charles Villaret / CBNA

Saxifraga biflora



© Jean-Charles Villaret / CBNA

Carex bidentata

Quelques actions menées

Gestion pastorale et préservation de la biodiversité

Les alpages de la commune de la Grave bénéficient de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). C'est-à-dire que les groupements pastoraux, s'engageant à maintenir une gestion de l'alpage respectueuse des espaces naturels et des espèces en échange d'une aide financière.



De l'animation dans les écoles

Pour la cinquième année, les enfants des écoles de la Grave et Villar d'Arène profitent d'une animation dans la cadre du programme Natura 2000. Sur l'année scolaire 2015/16, les enfants ont abordé :

- les oiseaux (maternelles)
- les adaptations des êtres vivants sur leur milieu naturel (grande section et CP)
- l'adaptation de la faune au milieu montagnard (CE1/CE2)
- l'homme et les zones humides (CM1/CM2)



Randonnée grand public par le biais du bureau des guides de la Grave

Chaque été, tous les mercredis, il est proposé une sortie « Natura 2000 » sur différentes thématiques avec un accompagnateur moyenne montagne.



Suivi du bas-marais arctico-alpin

La « sandur » ou plaine de lavage glaciaire en amont du lac du Goléon abrite des surfaces conséquentes de formations pionnières arctico-alpines. Cette végétation est suivie par l'intermédiaire d'un protocole par le réseau Natura 2000 et le Centre Botanique National Alpin.



Site Natura 2000

Plateau d'Emparis-Goléon

Ferrand-Emparis

Parc national des Écrins

Aire d'adhésion

Zone cœur

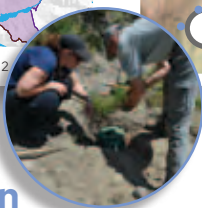


© IGN - BD Topo® édition 2012



Suivi de la fréquentation touristique sur le plateau d'Emparis

Outre l'étude de fréquentation qui a été réalisée cet été 2016 afin d'évaluer la fréquentation touristique sur le plateau d'Emparis (voir article en page 10). Un éco-compteur a été mis en place par le Parc national des Écrins afin de suivre la fréquentation du GR54 et donc du plateau d'Emparis sur les années à venir.



Accompagnement des sports de pleine nature

Randonnée, VTT, trail... Natura 2000 ne signifie pas incompatibilité ! La structure animatrice accompagne les projets de développements du territoire afin qu'ils tiennent compte des espèces et des milieux naturels.



Panneaux d'entrée de site

Deux panneaux d'entrée de site ont été posés. Un au niveau du parking en direction du plateau d'Emparis, l'autre à Valfroide.



Expo sur les chiroptères

Le réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes a mis en place une exposition sur les chiroptères (chauves-souris). Cette exposition sera proposée sur La Grave courant 2017.



Dans quels projets agro-environnementaux sont engagés les éleveurs de nos communes ?

Les mesures agro-environnementales, ou MAE, sont mises en œuvre à l'échelle de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) et bénéficient aux agriculteurs volontaires qui souhaitent s'engager dans des pratiques participant à la préservation des paysages ruraux, des cours d'eau, de la faune et de la flore.

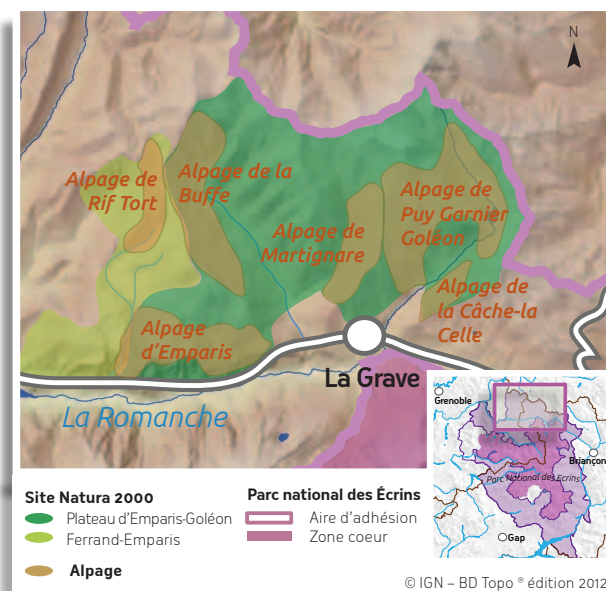
Les MAE participent ainsi à l'amélioration ou au maintien de pratiques agricoles combinant développement économique et gestion environnementale. C'est un outil clé pour la mise en œuvre de projet agro-écologique en France.

Les alpages des communes de Besse et de La Grave bénéficient de mesures agro-environnementales depuis 2011. Les groupements pastoraux se sont engagés à maintenir une gestion des alpages respectueuse des espaces naturels et des espèces en échange d'une aide financière. En 2015, l'ensemble de ces groupements se sont réengagés dans la démarche pour 5 années supplémentaires et poursuivent leurs efforts de gestion.

Sur la commune de Besse, un plan de gestion pastoral est ainsi mis en œuvre sur l'**alpage du Rif Tort** (1700 brebis) par le groupement pastoral qui s'est engagé à :

- bien gérer le queyrel (maintien de la diversité floristique) par une pression de pâturage encadrée,
- à préserver les zones humides (et notamment le Rif Tort), en évitant la stagnation du troupeau et le piétinement,
- à préserver les pelouses en gradins par un sens de circulation adapté du pâturage.

Cartographie des mesures contractualisées sur le territoire



Pâturage et préservation de la zone humide du Goléon

Plusieurs alpages situés sur la commune de La Grave font aussi l'objet de MAE sous forme de plans de gestion pastoraux validés par les groupements pastoraux.

Le plan de gestion pastoral engagé sur l'**alpage de la Buffe** (2000 brebis) repose sur la gestion du queyrel (maintien de la diversité floristique) et la préservation des zones humides en évitant la stagnation du troupeau et le piétinement.



Sur l'**alpage de Martignare** (300 vaches), le plan de gestion consiste à mettre en place une pression pastorale adaptée et retarder le pâturage sur la zone haute afin de laisser le temps à la flore de se développer.

L'**alpage de Puy-Garnier Goléon** (220 vaches et 1500 brebis) fait lui aussi l'objet de MAE avec la mise en place d'un pâturage rationné dans les anciens prés de fauche afin de maintenir une certaine biodiversité et la préservation de la zone humide du Goléon en évitant la stagnation du troupeau et le piétinement.

L'**alpage de la Cêche-la Celle** (2000 brebis) fait l'objet d'une mesure permettant de préserver des zones de tranquillité pour le Tétrás lyre par la mise en défens d'une partie de l'alpage (avec impossibilité pour les brebis de passer).

Enfin sur l'**alpage d'Emparis** (200 vaches) le plan de gestion pastoral prévoit la gestion du queyrel grâce à une pression de pâturage encadrée avec des parcs permettant de maintenir la diversité floristique.

Zoom sur les queyrellins

Les queyrellins sont des pelouses subalpines à fétuque paniculée (*Festuca paniculata*). Cette graminée précoce, vivace, de grande taille (50/100 cm) forme de grosses touffes.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, certains queyrellins étaient de véritables prairies d'altitude épierrées, irriguées et fauchées à partir de la mi-août. L'abandon de l'irrigation et de la fauche a modifié la composition floristique de ces prairies qui, au fil du temps, sont devenues des pâturages.

L'évolution actuelle de ces formations dépend des modes de gestion mis en œuvre. Sans intervention humaine, le queyrellin va évoluer vers des landes à myrtilles ou des pelouses composées uniquement de fétuque paniculée et à plus long terme vers la forêt.

Les queyrellins constituent une ressource pastorale importante mais difficile à valoriser puisque la fétuque paniculée devient très coriace dès fin juin et sa consommation demande la mise en œuvre de pratiques pastorales spécifiques.

Si l'on souhaite garder une diversité floristique intéressante d'un point de vue pastoral et écologique, il est nécessaire de mettre en place des **mesures de gestion** :

Pâturage rationné, ainsi les animaux ne peuvent pas trier l'herbe la plus appétante et ils consomment toute la ressource. Sur des espaces concaves, le berger doit faire du **gardienage serré**, sur des espaces convexes il devra clôturer le troupeau (parc de pâturage).



Alpage du Rif Tort - Besse



Diversité floristique sur l'alpage du Rif Tort - Besse



Pâturage et gestion du queyrel (maintien de la diversité floristique) sur l'alpage la Buffe - La Grave.

Témoignage de Raymond HUSTACHE, éleveur à Besse-en-Oisans

Raymond Hustache est éleveur à Besse. L'été, il gère deux troupeaux de 1700 brebis dont un troupeau qui pâture sur une zone engagée en MAE.

La MAE sur le queyrel existe depuis 2011. Quelle évolution avez-vous observé ? Est-ce que la mesure (MAE) vous a semblé utile ?

« On voit aujourd'hui très nettement l'impact de la MAE sur le queyrel. Avant, ici, ce n'était que des tapis de queyrel et en fin de saison il n'y avait que de la litière. Les brebis n'aimaient pas y passer, on ne pouvait pas les tenir et il n'y avait rien d'appétent pour elles. Les parcs ont permis de maintenir une certaine pression pastorale pendant ces 6 années, la zone à queyrel est maintenant diversifiée. Il est plus facile d'y faire pâturer les brebis et il y a autre chose à manger. »

Quelle a été la conduite à mettre en place pour que les brebis mangent les touffes de queyrel ?

« Je les mettais dans le parc la matinée, vers 10h30, jusqu'à l'heure de la chôme (vers 15h). Le soir, ça ne marche pas, elles attendent de sortir du parc pour manger. »

Est-ce que la mise en place de la mesure a été contraignante ?

« Faire des parcs, c'est contraignant. Aujourd'hui je souhaiterais arrêter de faire des parcs et essayer de mettre en place du gardienage serré sur cette zone. Étant donné que le gros du débroussaillage a été fait, il est plus facile maintenant d'entretenir. »

Valorisation des pratiques agricoles



❶ L'exemple des coteaux steppiques de la Romanche sur le site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans et ses versants

Les mesures agroenvironnementales (présentées dans la 2^{ème} lettre d'information des sites Natura 2000) permettent de participer au maintien et à la valorisation de pratiques agricoles extensives respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Des prairies fleuries du col d'Ornon aux coteaux steppiques de la Romanche en passant par les prairies humides de la plaine de Bourg d'Oisans, les milieux agricoles sont diversifiés et favorables à de nombreuses espèces de plantes, d'oiseaux, de chauves-souris, etc.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans et ses versants, une attention particulière a été portée aux coteaux steppiques et prairies de fauche et de pâture des communes de la Garde-en-Oisans, d'Auris-en-Oisans et du Freney-d'Oisans.

En effet, les coteaux steppiques, localisés sur les adrets entre 700 et 1400 mètres d'altitude, sont caractérisés par une insolation importante, une pluviométrie faible et un sol peu profond.



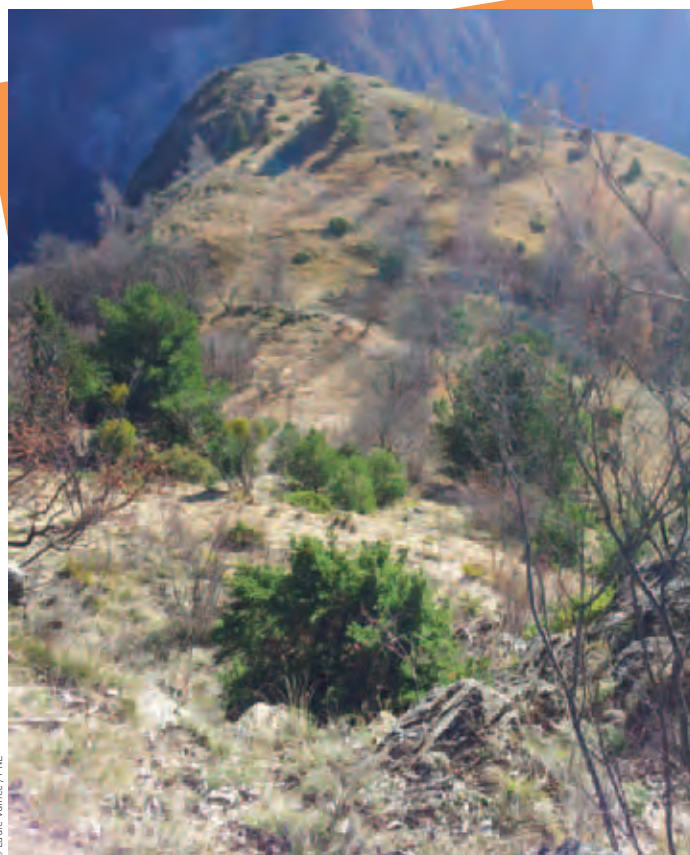
La Tourbarbe est une espèce typique des milieux rocheux adaptée à la sécheresse



© Laure Vunée / PNE

© Laure Vunée / PNE

Prairies semi-sèches et éboulis d'intérêt communautaire au Perchon sur la commune du Freney



© Laure Vunée / PNE

Coteaux steppiques à l'automne

Les conditions climatiques, topologiques et pédologiques propres aux vallées internes des Alpes telles la Romanche génèrent ainsi des paysages très originaux, riches en espèces floristiques rares et protégées originaires des steppes de l'Europe orientale.

En dehors des zones à forte pente et à érosion permanente, les pelouses et prairies des coteaux steppiques se referment face à la forte dynamique des épineux, du frêne et autres ligneux. Le maintien de ces paysages et de leur biodiversité repose donc sur la fauche et le pâturage.

Les territoires d'Auris-en-Oisans et du Freney-d'Oisans sont fortement liés à celui de la Grave et de Villar-d'Arène. En effet depuis plusieurs décennies, les éleveurs haut-alpins fauchent et font pâturer leurs troupeaux de génisses et de veaux sur ces coteaux. Ces zones dites intermédiaires et précoces sont complémentaires des terres qu'ils exploitent en altitude côté Hautes-Alpes.

Depuis 2016, l'animatrice du site Natura 2000 et la Chambre d'agriculture travaillent avec les agriculteurs, élus et Associations foncières pastorales de ces coteaux afin d'assurer la pérennité des pratiques agricoles et de la biodiversité sur ces milieux.

Faune et flore des coteaux steppiques



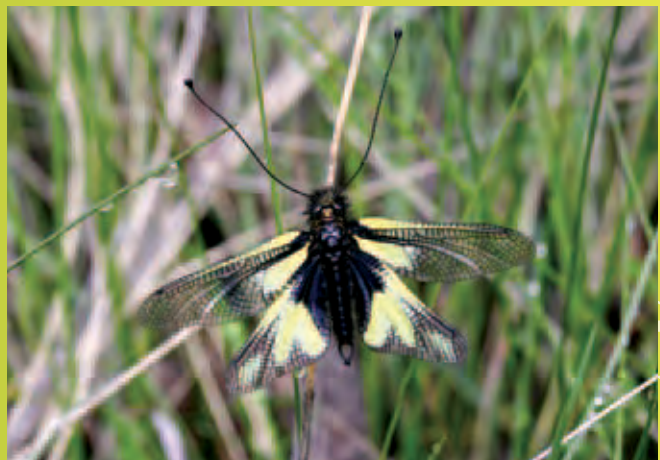
© Laure Vunier / PNE

Vue sur Auris



© Damien Combrisson / PNE

Pie-grièche écorcheur



© Bernard Nicolle / PNE

Ascalaphe soufre



© Pascal Saulay / PNE

Stipe pennée



© Laure Vunier / PNE

Orobanche des sables



© Bernard Nicolle / PNE

Genévrier thurifère

Concours « Prairies fleuries Écrins »

🌻 la 7^{ème} édition a eu lieu dans le Briançonnais



© Pascal Saulier / PNE

Prairie fleurie de narcisses et de trolles sous le col du Lautaret

Co-organisé par le Parc National des Ecrins et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, la 7^{ème} Edition du Concours Prairies Fleuries s'est tenue les 6 et 7 juillet dans le Briançonnais.

Cette année, 7 éleveurs des communes de La Grave, Villar d'Arène et Monêtier-les-bains ont chacun proposé une prairie de fauche à l'analyse d'un jury composé d'agronomes, d'écologues et d'apiculteurs.

Les visites des parcelles candidates en lien avec les pratiques des éleveurs ont révélé de bons équilibres agri-écologiques des prairies de fauche, adaptées à leur territoire.

La remise des prix en fin de journée a récompensé l'ensemble des éleveurs pour leur participation et plus particulièrement, les parcelles de :

- 1^{er} prix : Jean-Jacques SIONNET, éleveur d'ovins à La Grave
- 2^e prix : Pierre JOSSERAND, éleveur d'ovins à Monêtier-les-Bains
- 3^e prix : Marie-Cécile FAURE, éleveuse d'ovins et de génisses à Villar d'Arène

La parcelle gagnante de ce concours local sera candidate au Concours national des Prairies Fleuries 2017 qui aura lieu au Salon International de l'Agriculture à Paris.

« Le maintien des prairies naturelles fauchées a pour finalité la préservation de la biodiversité (habitats et espèces d'intérêt communautaire), mais aussi le maintien de prairies fleuries à grande valeur paysagère, c'est également une alternative à l'achat de foin produit en dehors du territoire. »

Le concours a été lancé en 2010. Il est porté au niveau national par un collectif de structures dont l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, la Fédération des parcs naturels régionaux et Parcs nationaux de France, qui bénéficient de l'appui de l'INRA* et d'un bureau d'étude Scopela.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le concours est intégré au Concours général agricole, aux côtés des concours animaux, produits et lycées agricoles !

*INRA : INstitut de Recherche Agronomique

Pour en savoir +

<http://www.concours-agricole.com/prairies/prairiesfleuries.html>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/prairies-fleuries-prix-equilibre>



Prairie de fauche

© Marc Cornil / PNE

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

Les prairies fleuries, au sens du concours, sont des herbages riches en espèces, non semés, qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail. Il s'agit donc de prairies humides, de pelouses sèches, de pelouses de moyenne ou haute montagne, de parcours, de landes, etc.

La diversité floristique contribue directement à la production en élevage, avec un fourrage apprécié des animaux. Elle contribue aussi à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, en favorisant la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes, notamment ceux qui assurent la pollinisation (abeilles mellifères, pollinisateurs sauvages) et la protection naturelle des cultures.



Les éleveurs récompensés

« La parcelle de Jean-Jacques Sionnet à La Grave représentera les Écrins au concours national agricole. Le jury local a souligné le bon équilibre agro-écologique de la prairie et la cohérence des pratiques avec le territoire. »

Étude de la fréquentation sur le massif du Taillefer et sur le plateau d'Emparis

🌀 **Comment concilier activités de pleine nature et préservation des milieux naturels, une responsabilité collective.**



Campement et détente - Plateau des lacs du Taillefer



Bivouac et stationnement en milieu naturel - Emparis

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 du massif du Taillefer et du plateau d'Emparis, une étude de la fréquentation estivale a été menée entre mai et septembre 2016.

Ces deux sites remarquables par leur beauté et leur biodiversité exceptionnelles, liées notamment à leurs zones humides d'altitude (tourbières, lacs...), attirent de nombreuses personnes et manifestations sportives (trails notamment). Les différentes activités pratiquées (randonnée, VTT, baignade, bivouac...) peuvent endommager les milieux naturels fragiles de ces sites.

Afin de mieux quantifier et comprendre cette fréquentation, une étude a été réalisée sur ces sites par Marion DENOT et Maud VARANIAC QUARD, stagiaires au Parc national des Écrins et à la mairie de la Grave.

Les milieux les plus fragiles concernés par cette étude sont le plateau des lacs côté Taillefer, et le Rif Tort et les lacs Lérié et Noir côté Emparis. Un questionnaire était proposé aux randonneurs afin de recueillir leur avis sur les sites, les milieux, le balisage et connaître leurs habitudes et motivations.

Des écompteurs ont été installés sur les sites permettant de dénombrer les passages de randonneurs sur certains sentiers. En parallèle, les voitures et leur département de provenance ont été régulièrement comptés sur les parkings.



Sentiers sauvages autour des lacs du Taillefer où le piétinement détruit des zones humides

Pour mémoire : les tourbières s'avèrent être des milieux fragiles et d'une grande utilité. Elles n'occupent que 100 000 hectares en France métropolitaine soit 0,2 % du territoire.

Dans notre écosystème, elles jouent un rôle de filtre en purifiant l'air et l'eau. Elles réduisent l'érosion, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent naturellement

le carbone, protègent des crues et des sécheresses... Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière.

D'autres milieux fragiles, tels que les landes, pelouses d'altitude ou forêts, hébergeant des espèces rares ou sensibles au dérangement (tétrast...) sont aussi présents sur ces sites.



Zones humides, tourbières et lacs du Taillefer

Les résultats par site

En juillet-août sur le plateau des lacs du Taillefer



119 personnes par jour montent sur le plateau des lacs depuis le Poursollet auxquelles s'ajoutent 57 personnes venant d'Ornon (la Grenonière) soit en moyenne 176 personnes par jour.

Près de 11 000 personnes en été sur le plateau des lacs, une fréquentation équivalente à celle du sentier des Crevasses dans le Briançonnais et à la moitié de la fréquentation du Lauvitel en Oisans.

Plus de 110 véhicules ont pu être comptés au parking du Poursollet lors des pics de fréquentation.

Un des nombreux lacs du plateau attirant beaucoup de randonneurs

En juillet-août sur le plateau d'Emparis

En moyenne 210 personnes par jour montent sur le plateau d'Emparis, dont 120 personnes arrivant du Chazelet à pied et 90 par le Col Saint-Georges en voiture.

30 personnes / jour en moyenne se rendent à pied au refuge des Clots et à la cascade pétrifiante (Mizoën) soit environ 13 000 personnes en été sur ce site, une fréquentation équivalente à celle du refuge du Carrelet en Oisans.

Jusqu'à 55 véhicules ont pu être comptés au parking du col Saint-Georges lors des pics de fréquentation.



Lac Lerie sur le plateau d'Emparis avec vue sur la Meije

Des randonneurs au profil similaire pour les deux sites...

Qui visite ?

Plus de 80 % des personnes interrogées viennent en famille ou entre amis et sont français (moins de 5 % de visiteurs étrangers).

D'où viennent-ils ?

La moitié des visiteurs sont originaires de l'Isère.

Reviennent-ils ?

Plus de la moitié ne viennent pas pour la première fois sur ces sites (54 % pour Emparis et 67 % pour le Taillefer). Les visiteurs reviennent pour la beauté du site et des paysages.

Que cherchent-ils ?

Motivations principales : le paysage, le cadre naturel, les lacs.

Comment ont-ils connu les sites ?

Plus de 40 % ont connu les sites grâce au bouche-à-oreille.

Que pensent-ils du balisage et de la signalétique ?

Majoritairement considérés comme bons pour Emparis, contrairement au Taillefer où 25 % des personnes interrogées considèrent que le balisage est insuffisant.

Une forte activité de bivouac est observée : 14 % pour Emparis et 7 % pour le Taillefer. Les 3/4 des personnes interrogées souhaitent que des toilettes sèches soient installées sur le parking.



🌀 ...mais une fréquentation plus ou moins canalisée selon les sites

Sur le plateau d'Emparis, les randonneurs restent bien sur les sentiers balisés et la fréquentation est bien canalisée. Au contraire, sur le site du Taillefer, la fréquentation est diffuse sur l'ensemble du plateau des lacs, les randonneurs sortent des sentiers balisés et empruntent d'autres sentes.

De manière générale les visiteurs ne souhaitent pas l'installation de panneaux d'information ou de sentiers pédagogiques sur les milieux naturels. Ils souhaitent que le cadre « sauvage » des sites soit respecté et préservé. Ils sont cependant intéressés par des panneaux d'information sur les parkings.

60% des personnes interrogées pensent que leur activité (essentiellement la randonnée) est sans dommage pour l'environnement et se disent respectueux des milieux (les autres admettent que toute pratique a un impact).

Malgré le souhait des personnes interrogées d'avoir un impact minimal sur l'environnement, de nombreux bivouacs et places de feu dans les zones humides sont observés, du papier toilette est retrouvé dans les zones humides, des

chiens ne sont pas tenus en laisse et la randonnée hors sentiers balisés est encore très présente.

Tous ces comportements peuvent porter atteinte à la flore rare et fragile de ces sites ou encore à la faune sensible au dérangement, de même pour les troupeaux domestiques.

Grâce au questionnaire, cette étude a permis de mieux connaître le profil et le comportement des randonneurs venant sur ces sites, qui, par la même occasion, ont été sensibilisés à la fragilité des milieux. De plus nous avons aujourd'hui une quantification plus précise de la fréquentation estivale sur ces sites.

L'étude de fréquentation sera poursuivie dans les années à venir. Différentes actions vont être mises en œuvre afin de mieux canaliser les randonneurs sur les sentiers, de les sensibiliser à la fragilité des milieux et aux bons comportements à avoir dans les milieux naturels. Toutes ces actions sont discutées et validées avec les élus, propriétaires et acteurs concernés.

🌀 En perspective, différentes pistes d'actions

Sur le plateau d'Emparis :

Des panneaux d'information rappelant notamment la réglementation liée au Site classé et à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope vont prochainement être posés.



Lacs cristallins sur Emparis

L'avenir du panneau d'information aujourd'hui obsolète situé au croisement des sentiers balisés pose question : faut-il l'enlever ou l'utiliser et mettre les informations à jour ? Un suivi de la fréquentation et de ses impacts sur les milieux doit être poursuivi sur le plateau des lacs (lacs Noir et Lérié), ainsi que sur la cascade pétrifiante de la Pisse. Une uniformisation du balisage Isère/Hautes-Alpes est envisagée.

Sur le massif du Taillefer :

Un effort de balisage et de signalétique est à réaliser afin que le sentier balisé soit mieux suivi.

Des aménagements de sentiers sont à réaliser à proximité des zones humides.

Des panneaux d'information seront posés à l'entrée des sites sur les parkings.

Une réflexion est à engager, notamment avec les communes de La Morte et de Livet-et-Gavet, afin de faire évoluer l'accès motorisé au parking du Poursollet.



Sentiers balisés sur le massif du Taillefer

Vous venez randonner, pique-niquer, bivouaquer sur le massif du Taillefer ou le plateau d'Emparis ? Participez vous aussi à la préservation de ces écrans de nature qui vous apportent ce dépaysement :



Évitez les zones humides fragiles notamment les pourtours des lacs et ruisseaux.



Si vous croisez des troupeaux et chiens de protection : contournez-les ou arrêtez-vous, rangez vos bâtons.



Tenez votre chien en laisse pour ne pas déranger la faune sauvage et les troupeaux domestiques.



Restez sur les sentiers balisés (peinture et pancartes). Ne prenez pas de raccourcis ou autres sentes, ce qui provoquerait une érosion du sol, détruirait la végétation et dérangerait la faune sauvage et les troupeaux.



Respectez les propriétés privées (chalets et alpage du lac Fourchu)



Emportez vos déchets notamment votre papier toilette, pensez à prendre un sacnet.



Ne faites pas de feu, car cela détruit le sol pour des décennies.



Ne cueillez pas de fleurs, certaines espèces sont très rares.



Préservez le calme et la tranquillité des lieux pour pouvoir observer la faune présente sur le massif.



Respectez la réglementation spécifique du plateau d'Emparis.



Campagnol terrestre (Arvicola terrestris) © Michèle Giroud

Plan de gestion des campagnols terrestres 2011-2016

Le campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) est un rongeur qui peut occasionner, lors de ses pullulations cycliques, de graves dégâts à l'agriculture et aux espaces naturels. Depuis la fin des années 1990 le secteur de la Haute Romanche en Briançonnais est touché par l'explosion des populations de campagnols.

Depuis 2010, un plan de gestion intercommunal contre le campagnol terrestre est porté par la Communauté de communes du Briançonnais. La mise en œuvre des objectifs du plan de lutte intercommunal passe par l'embauche d'une personne coordinatrice du programme, de la mise en place de campagnes de piégeage et d'un comité de pilotage annuel.



Suivi des populations

Ce programme, fondé sur des principes d'actions biologiques ont permis d'éradiquer plus de 10000 campagnols depuis 2010.

Le plan de lutte s'appuie sur un principe de soutien à l'agriculture de montagne en Haute Romanche et de préservation de la biodiversité en zone d'intérêt communautaire.

Les axes principaux sont :

- Le prélèvement biologique par le piégeage à basse densité
- Favoriser les prédateurs
- Une veille du territoire et un suivi des populations
- La mise en place d'une information et d'une sensibilisation des populations des communes concernées

Les campagnes de prélèvements ont eu lieu généralement en avril/mai, période très propice au piégeage grâce au gazon court et au hersage réalisé par les agriculteurs. Les individus piégés au printemps ne se reproduiront pas durant l'année qui suit, sachant qu'un couple au printemps peut engendrer jusqu'à 100 individus à l'automne. Les campagnes d'automne ont été programmées en septembre/octobre afin d'attendre la fin des travaux de fauche.

Le rôle des prédateurs dans la lutte contre les campagnols a été prouvé de longue date.

Les principaux prédateurs présents au niveau local sont :

- L'hermine : petit mustélidé, prédateur spécialiste, sédentaire.
- La buse variable : prédateur généraliste, visiteur d'été.
- Le renard roux : prédateur généraliste, sédentaire.



Campagne de prélèvement

© Michèle Giroud

Jusqu'en 2013, la dynamique des populations de campagnols est restée stable et le piégeage a permis de maintenir les populations sur un niveau bas, de préserver les récoltes de foin, de limiter l'expansion géographique du campagnol. Depuis 2014, une augmentation significative a été constatée sur l'ensemble de la Haute-Romanche. Sur la commune de La Grave, le niveau d'infestation est passé de faible à moyen (30 à 50 % de la surface des parcelles) dans certaines zones d'alpage et de fauche à différentes altitudes. Sur la commune de Villar d'Arène, les densités demeurent plus faibles et sont plus éparpillées, avec cependant une tendance à la hausse. Le secteur du col du Lautaret a vu l'apparition de foyers isolés à l'automne 2014.

L'année 2015 montre une augmentation des scores d'infestation. Les populations ont explosé sur certaines parcelles entre le printemps et l'automne et on observe une colonisation de nouvelles parcelles.

Les actions de piégeage doivent être adaptées à la dynamique des populations et le protocole est adapté chaque année. La mise en œuvre du piégeage sur le territoire reste délicate à cause de ses altitudes, reliefs, climats, morcellement, importance des prés de fauche (450 ha), accès, dissémination des foyers de campagnols...

Le piégeage printanier à basse densité comme il est pratiqué s'avère être efficace sur les parcelles en début de colonisation et permet de préserver la récolte de foin de l'année. Il permet également de confiner les foyers de campagnols là où ils apparaissent en début de saison.



Eradication de campagnols

© Michèle Giroud

Cependant, la réussite du programme de lutte contre les campagnols terrestres découle de la volonté et de l'implication des différents acteurs et de différentes actions combinées :

- une démarche de lutte collective (collectivité, gens du pays, éleveurs, équipe de piégeurs)
- la combinaison de plusieurs méthodes : surveillance, piégeage, travail du sol, changement des pratiques, favorisation de la prédation ...
- des moyens financiers pérennes.

Rédaction : Michèle Giroud, Coordination Campagnols Terrestres, Communauté de communes du Briançonnais

Bilan

- 45 109 pièges
- 10 577 campagnols terrestres piégés
- 526 taupes piégées
- 4 piégeurs embauchés par campagne en moyenne
- 1 poste de coordination annualisé

La protection des milieux naturels sur le plateau d'Emparis



La tuffière (fontaine pétrifiante de la Pisse)



Marais du Rif Tort

Un peu d'histoire...

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'alpage du Rif Tort était uniquement utilisé pour le pâturage et la fauche.

C'est à partir des années 50 que le tourisme a commencé à se développer sur le plateau avec la construction d'un refuge.

Les projets touristiques affluant (station de ski, hôtel,...), on s'interroge sur les possibilités d'exploitation du Rif Tort (centrale hydro-électrique). Les dossiers de protection (proposition de réserve naturelle) viennent s'opposer à tous ces projets.

Pendant tout ce temps, la fréquentation touristique continue à s'accroître, avec l'augmentation des populations citadines cherchant des lieux de calme et de détente. La beauté du site et la vue attirent particulièrement les randonneurs.

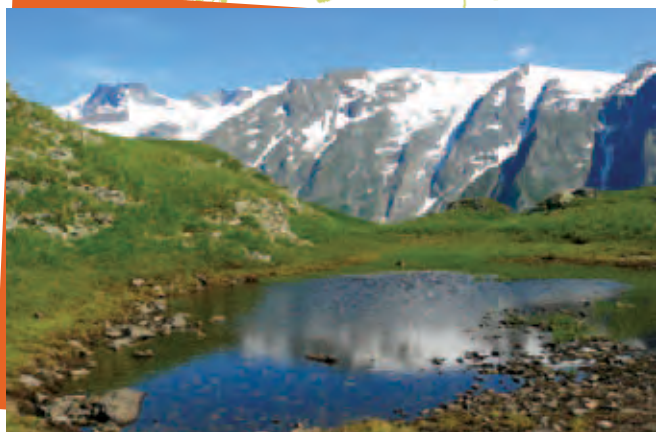
L'idée d'un site classé, qui a pour but la protection des paysages, fait ainsi son chemin et est concrétisée en 1991, empêchant ainsi toute atteinte au paysage.

Pourquoi un tel engouement pour le plateau d'Emparis ?

- Pour son paysage parmi les plus beaux des Alpes
- Pour son patrimoine naturel exceptionnel
- La situation géographique du site, sa diversité géologique, ses altitudes élevées ont favorisé l'extension d'une flore alpine très riche et d'habitats exceptionnels.



Marais du Rif Tort



Lacs des Moutières - Emparis



Potamogeton Filiforme

Quatre outils de préservation : essayons d'y voir plus clair

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Afin de prévenir la disparition d'espèces animales et végétales protégées, le préfet fait fixer par arrêté des mesures visant à préserver leurs biotopes (c'est-à-dire leurs milieux de vie).



Réglementation

Sur l'APPB sont notamment interdits :

- tous travaux d'aménagements neufs
- la modification du régime des eaux
- toutes pollutions ou abandon de déchets, matériaux ou substances
- la circulation des véhicules à moteur
- la pénétration ou la circulation des piétons et VTT en-dehors des pistes et sentiers autorisés, balisés et signalés
- les activités de bivouac ou de camping
- l'usage du feu

Le site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.



Réglementation

Sur le site Natura 2000, le principe général est de ne rien interdire a priori. En revanche, certains plans, projets, programmes, activités ou manifestations nécessitent une évaluation de leurs incidences. Si cette évaluation des incidences conclue à l'absence d'impact significatif sur les enjeux de conservation du site, le projet est autorisé.

Pour en savoir plus sur les évaluations d'incidence Natura 2000, consulter les sites internet de la DREAL PACA et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le site classé

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. D'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, les sites classés racontent l'histoire des hommes qui ont construit ces paysages au fil du temps ; ils en sont la mémoire.

Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur aspect ou leur état, sauf autorisation spéciale du ministre chargé des sites.



Réglementation

Sur le site classé sont notamment interdits :

- l'usage du feu
- le camping
- la circulation motorisée, hors des voies ouvertes à la circulation
- l'abandon de déchets

Obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple et qui peut être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme = accord exprès sur les projets de démolition (R.425-18 code de l'urbanisme).

Aire d'adhésion du Parc national des Écrins

Les communes de La Grave, Mizoën et Besse-en-Oisans ont décidé d'adhérer à la Charte du Parc national des Écrins. Le plateau d'Emparis est ainsi inclus dans l'aire d'adhésion du Parc, où ce dernier ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique.

Pour l'aire d'adhésion, la Charte détaille les orientations que les communes, l'établissement public du Parc et leurs partenaires se donnent pour les 15 ans à venir, en s'appuyant notamment sur l'agriculture et le tourisme qui permettent aujourd'hui un développement économique.



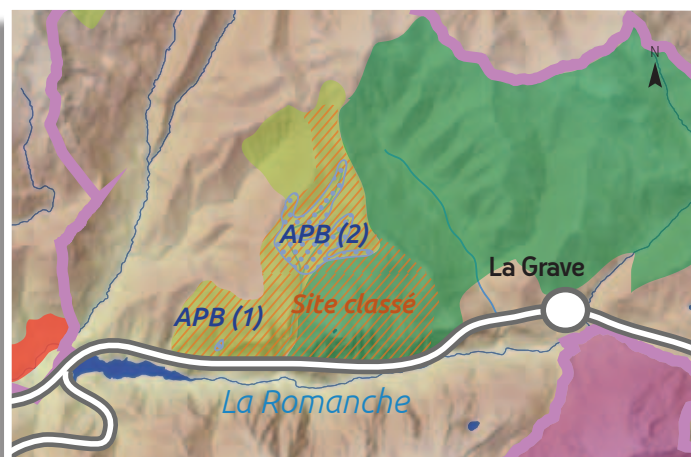
Réglementation

Pas de réglementation spécifique en aire d'adhésion du Parc national des Écrins.

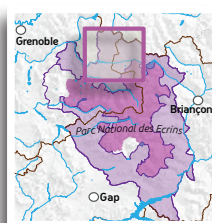
Cependant, en adhérant à la Charte, les communes s'engagent à :

- la compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec les objectifs de protection et avec les orientations de la Charte.
- élaborer un plan de circulation motorisée.
- Enfin la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations.

Cartographie des outils de préservation



© IGN - BD Topo - édition 2012



Site Natura 2000

- Plateau d'Emparis-Goléon
- Ferrand-Emparis

Parc national des Écrins

- Aire d'adhésion
- Zone cœur

APPB sur le Rif Tort (1) et la cascade pétrifiante (2)
Site classé du plateau d'Emparis

Site Natura 2000 du Col d'Ornon

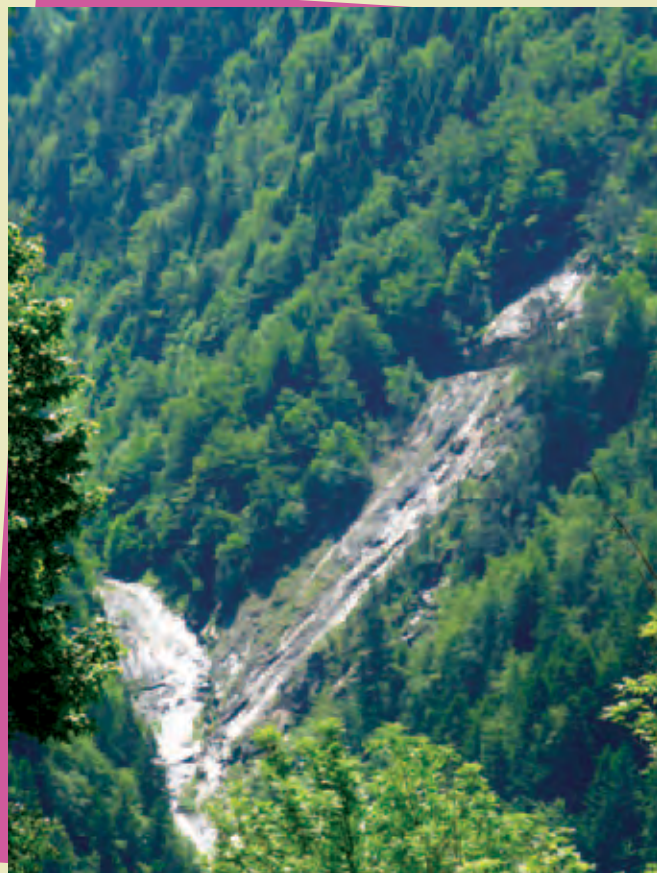
🌀 Restauration de la tufière d'Ornon

Cette sculpture naturelle surprenante doit son existence à une résurgence située en amont et qui forme une cascade sur une zone végétalisée. Cette eau qui surgit à l'air libre est chargée en bicarbonates qui précipitent sous forme de calcaire au contact de l'atmosphère.

Avec le temps, une roche se constitue : le tuf calcaire ou travertin. Cette roche calcaire va se former sur la végétation (herbes, mousses...) ce qui va, à la longue, la pétrifier. Différentes espèces végétales spécifiques, notamment des mousses, se développent sur ce milieu fragile.

Cette formation géologique s'est dégradée. En effet la présence d'une piste forestière modifiait l'alimentation en eau de la tufière. L'eau ne circulait plus tout le long du versant notamment en aval de la piste, le calcaire ne s'y déposait plus.

Dans le cadre du site Natura 2000 du col d'Ornon, en partenariat avec l'ONF et avec le soutien financier de l'État, la commune d'Ornon a réalisé des travaux de restauration permettant d'assurer un écoulement tout le long de la tufière. L'ensemble de la tufière est ainsi en fonctionnement. Les dépôts calcaires vont pouvoir se poursuivre et assurer la pérennité de ce milieu très fragile. Un panneau d'information a été mis en place à côté de la tufière.



Tufière vue depuis le village d'Ornon



Travaux d'aménagement de la piste de la tufière d'Ornon

Idée balade



Un nouvel itinéraire a été réouvert sur la commune d'Ornon. Il permet de découvrir la tufière, les hameaux d'Ornon, ses forêts ainsi qu'un sapin remarquable de 42 mètres de hauteur et 4 mètres de circonférence !

Garez-vous au parking situé au croisement de la départementale 526 et de la départementale qui monte vers le village d'Ornon (la Poyat).

Traversez le pont des Oulles et tournez à gauche sur la piste forestière. Poursuivez sur cette piste jusqu'à trouver un panneau indiquant le sentier qui monte vers le sapin remarquable.

Une fois que vous avez atteint le sapin, reve-

nez quelques mètres sur vos pas et prenez le sentier à flanc qui se dirige vers le ruisseau du Courbarey et la tufière (panneau d'indication).

Traversez le ruisseau et retrouvez la piste forestière qui vous mène à la tufière d'Ornon (panneau d'explication). Poursuivez la piste jusqu'à la route, vous êtes au Rivier d'Ornon. Vous pouvez suivre le sentier balisé en jaune qui vous mène à la Poutuire et à la Poyat. Descendez alors la route en direction du parking.

Environ 5km
200 mètres de dénivelé



Chantier de lutte contre une plante invasive présente à Ornon : la Renouée



La Renouée, plante invasive en phase de colonisation dans la plaine de l'Oisans, est présente dans un hameau d'Ornon.

Pour mémoire, cette plante herbacée vivace possède des rhizomes vigoureux. Elle se développe très vite et occupe rapidement tout l'espace sur les berges des cours d'eau, les fossés, en lisière des forêts, sur le bord des routes... accélérant ainsi l'érosion des berges et limitant la présence des espèces végétales locales naturellement présentes.

Espèce non connue dans le bassin versant de la Lignarre en dehors de cette station située dans un hameau d'Ornon, il a été décidé avec la commune, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 du Col d'Ornon et du Contrat de rivière Romanche, de traiter cette station isolée pouvant à terme contaminer tout le bassin versant de la Lignarre.

Les travaux ont débuté cet automne avec l'arrachage de la Renouée et la pose d'une bâche visant à épuiser la plante et limiter considérablement le développement de la station. Afin d'éviter toute dispersion, les végétaux ont été amenés à l'incinérateur de Livet-et-Gavet. Chantier à suivre : plusieurs années de surveillance et d'interventions sont nécessaires pour venir à bout des invasives...

Pour plus d'informations sur les espèces invasives, se reporter à la 2^{ème} lettre d'information des sites Natura 2000.



Station de renouée avant travaux



Station de renouée après travaux

Le contrat de rivière Drac Isérois

Un outil concerté pour restaurer les milieux aquatiques

Le Contrat de Rivière du Drac Isérois, actuellement en cours de finalisation, sera mis en œuvre pour une durée de 7 ans, de 2017 à 2023. Il s'articulera autour de 4 grands enjeux :

A - la qualité des eaux, l'assainissement et la réduction des pollutions ;

B - la gestion quantitative de la ressource en eau ;

C - la gestion des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau ;

D - la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, la valorisation et l'amélioration des connaissances.

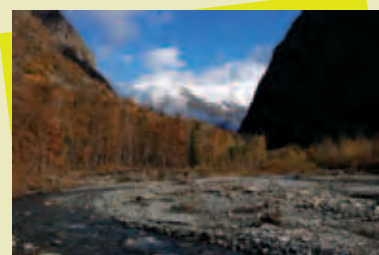
Concilier la protection des biens, des personnes et la protection d'un milieu naturel fragile - L'aulnaie blanche du col d'Ornon et des rives de la Malsanne

Il est aujourd'hui établi que les boisements de berges assurent de multiples fonctions au sein de l'écosystème qu'elles soient écologiques ou socio-économiques : stabilisation des berges, protection contre les crues, épuration des eaux, habitats et corridors pour la faune, production de bois, activités de plein air.

Les ripisylves (végétation des bords de rivière) de la Malsanne sont intégralement situées dans le périmètre du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » dont un des enjeux majeurs est la préservation et la restauration de l'aulnaie blanche.

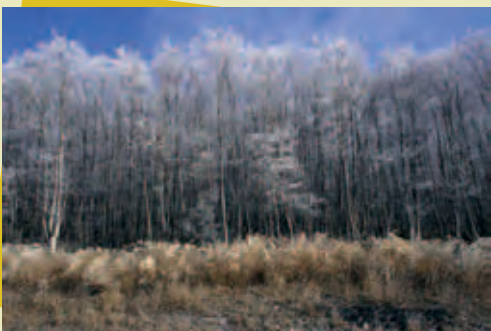
Ainsi, les actions de gestion mises

en œuvre sur les ripisylves dans le cadre du contrat de rivières devront être compatibles avec les préconisations issues du site Natura 2000. Elles auront pour ambition de concilier la protection des biens et des personnes avec la préservation et la restauration de l'aulnaie blanche tout en garantissant la satisfaction des usagers pour la pratique des activités socio-économiques.



La Malsanne

En parallèle, conscient que les activités passées (endiguement et rectification du lit, extraction de matériaux) ont grandement modifié le fonctionnement naturel des torrents et ont bien souvent déplacé les risques d'inondation vers l'aval, le contrat de rivières travaillera activement à faire émerger des actions plus globales de restauration d'un espace de bon fonctionnement. Ce afin de réduire le risque d'inondation et de rétablir un fonctionnement morphodynamique naturel, facteur essentiel au développement de l'aulnaie blanche.



L'aulnaie blanche du Col d'Ornon en hiver

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

Un Contrat de Rivière est un outil de programmation pluriannuel à l'échelle d'un bassin versant qui fixe pour la rivière des objectifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il résulte d'un accord technique et financier entre les différents partenaires concernés (collectivités territoriales, usagers, services de l'Etat, associations, Agence de l'Eau, etc...).



Ripisylve de la Bonne

L'aulnaie blanche un élément majeur de l'écosystème alluvial en montagne

L'aulnaie blanche, habitat communautaire prioritaire, est composée principalement d'aulnes blancs. Ces arbres ressemblent aux aulnes verts mais le dessous de leur feuillage est recouvert d'un duvet blanc-châtre et argenté. L'aulnaie se développe le long des torrents, elle a besoin de terrains régulièrement remaniés et humidifiés par les crues torrentielles.

Ainsi, les aménagements et interventions sur les lits des torrents ont eu un impact sur ces aulnaies. L'absence de dynamique torrentielle, due notamment à l'endiguement des torrents, a entraîné le vieillissement des boisements et l'installation d'autres essences telles que le frêne ou l'érable. Les extractions de matériaux dans le lit des cours d'eau ont eu un impact négatif en contribuant à l'abaissement de la nappe phréatique d'accompagnement.

Aujourd'hui l'aulnaie blanche s'est raréfiée en Europe, celle du Col d'Ornon est l'une des plus étendues à l'échelle des Alpes avec une surface d'environ 250 hectares. En partie située en forêt publique (forêts domaniales de Chantelouve et de l'Oisans et forêt communale de Chantelouve), l'essentiel de l'aulnaie blanche appartient à des propriétaires privés. Elle s'observe le long de la Lignarre, du Merdaret, de la Malsanne et de la Bonne et elle est incluse dans le site Natura 2000.

Rédaction : Dorian OBRY
Technicien rivière au SIGREDA

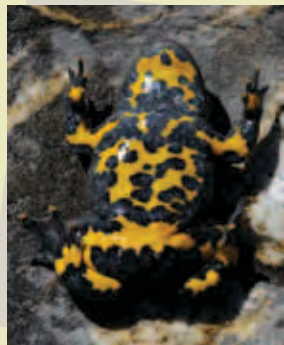
Site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans et ses versants

Les Sonneurs à ventre jaune sous surveillance

Depuis maintenant 4 années, le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (CEN Isère) suivait les Sonneurs à ventre jaune *Bombina variegata* de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Vieille Morte. Cet Espace naturel sensible est géré par le Département de l'Isère (voir lettre d'information de décembre 2015) et situé sur les communes du Bourg d'Oisans et de la Garde-en-Oisans. En 2016, le Parc national des Écrins, animateur du site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans et ses versants, a sollicité à nouveau le CEN Isère pour mettre en œuvre ce suivi sur la population de l'ENS et sur la seconde population du site Natura 2000 située aux Alberges ; l'objectif étant notamment de pouvoir comparer ces deux populations sur la base d'un même protocole.

Présentation du Sonneur à ventre jaune

Petit amphibien à l'allure de crapaud, sa face ventrale présente un motif jaune et noir unique pour chaque individu. Sa pupille est en forme de cœur. Il vit dans des milieux humides pionniers : ornières, mares, fossés.



© Mireille Coulon / PNE

Espèce rare et protégée, les populations de Sonneur à ventre jaune sont isolées et fragiles.

Les menaces pesant sur cette espèce sont par exemple liées à la destruction ou au drainage de zones humides ou encore à la circulation d'engins dans les ornières en forêt lors de la période de reproduction.

Un peu d'histoire

Les populations du marais de Vieille Morte et des Alberges sont connues de longue date et ont bénéficié depuis lors de suivis non protocolés. Les données les plus anciennes dont nous disposons sur les deux populations datent du début des années 1990. Elles faisaient état d'une centaine d'individus observés le même jour. Depuis, les inventaires de

ces populations n'ont cessé de démontrer une diminution des effectifs de Sonneurs pour atteindre des chiffres inquiétants. Cette espèce d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la directive européenne « Habitats ») est l'un des principaux enjeux de gestion de l'ENS, il devenait urgent de faire le point sur l'état de conservation des populations de Sonneur à ventre jaune à l'échelle du site Natura 2000.

Une espèce suivie de près depuis 2012

Le Parc national des Écrins a commandé en 2012 une étude sur l'ensemble des populations de Sonneur à l'échelle de la plaine de Bourg d'Oisans. Cette étude indiquait pour les deux sites des évolutions des populations différentes mais confirmait le déclin connu par ailleurs. Pour la population de l'ENS, il était mentionné que cette dernière était « probablement vouée à disparaître dans les années à venir du fait notamment de la quasi absence de jeunes individus ». A l'inverse, le site des Alberges était lui qualifié de « population de petite taille très dynamique en terme de reproduction ».

Sur l'ENS de Vieille Morte en partenariat avec le Département et le Parc, le Conservatoire a mis en œuvre entre 2013 et 2016 un suivi qui a permis de mieux connaître la population de Sonneurs.

Quatre années de suivi, durant lesquelles la pression d'échantillonnage a été contrôlée afin de ne pas perturber les populations de Sonneurs, permettent aujourd'hui de tirer les premiers enseignements.

Les résultats de l'inventaire mené en 2016

La campagne de suivi mise en œuvre en 2016 sur les deux sites a notamment permis de faire un état des populations de Sonneurs à l'échelle du site Natura 2000. A l'inverse de l'étude citée ci-dessus nos conclusions sont aujourd'hui diamétralement opposées. Nous avons pu montrer depuis 2013, première année de suivi sur l'ENS, qu'il existe bien de la reproduction sur le site avec production de jeunes. Ce constat a été validé les années suivantes, en 2016 nous avons pu voir apparaître de jeunes individus (non matures sexuellement) lors des suivis.



© Mireille Coulon / PNE

A l'inverse le site des Alberges a montré cette année une dynamique plus faible avec néanmoins la présence de quelques jeunes individus issus des saisons de reproduction de 2013 ou 2014.

Des actions de gestion des milieux naturels en faveur du Sonneur qui ont fait leur preuve

Dès 2013 en parallèle du suivi et à la demande du Département gestionnaire du site et en partenariat avec le Parc national des Écrins, le Conservatoire a mis en œuvre sur l'ENS une série d'actions de gestion en faveur du Sonneur à ventre jaune notamment la réouverture de milieu, la création de mares, la fermeture temporaire de la piste à ornières fréquentées par le Sonneur, l'alimentation ponctuelle en eau des mares avec têtards...

Les résultats de la campagne 2016 permettent de valider l'ensemble des actions entreprises. Une fréquentation massive et une reproduction des Sonneurs ont été observées dans les secteurs réouverts et les mares créées. La ponte et la production de jeunes ont aussi été localisées sur une des ornières protégées par les barrières. L'existence d'au moins deux classes d'âges chez les juvéniles permet aujourd'hui d'être moins pessimiste sur le devenir du Sonneur sur l'ENS.

Sur le site des Alberges, qui avait lui aussi bénéficié antérieurement de la création de sites de reproduction pilotée par le Parc, nous constatons aujourd'hui qu'ils sont pour certains toujours utilisés par les Sonneurs mais que la fermeture du milieu tend à rendre certains d'entre eux de moins en moins favorables.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la plaine de Bourg d'Oisans et de l'ENS de Vieille Morte, les réflexions, études et actions de préservation vont se poursuivre dans les années à venir afin d'assurer la pérennité de ces populations à l'échelle de la plaine.

Rédaction : Jean-Luc Grossi • Chargé de missions au Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère

Parole d'élus

Nicole FAURE, maire d'Ornon

Sur notre commune, on connaît les landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer qui font partie du réseau Natura 2000.

Mais on connaît moins bien sa grande tuffière, qui est une particularité géologique et qui constitue pour notre commune un patrimoine naturel remarquable qu'il faut protéger si on veut le conserver sur le long terme.

En 2014 avec Justine Coulombier puis 2015-2016 avec Laure Vuinée, chargée de mission pour le réseau Natura 2000 sur notre secteur, nous avons pu entreprendre les travaux de restauration pour préserver ce site. Elle nous a accompagnés pour le montage financier du dossier et nous avons obtenu un financement de l'Etat à hauteur de 100 % du montant des travaux. Ces travaux, réalisés par une entreprise locale de BTP, ont concerné la piste forestière qui traverse la tuffière et empêchait le bon écoulement de l'eau. Un panneau explicatif a aussi été réalisé par l'ONF.

Les plantes invasives sont arrivées sur notre commune : Bunias d'Orient, Renouée du Japon, Ambrosie. Grâce à Natura 2000, en lien avec l'ONF, le Parc national des Écrins et le Contrat de rivière Romanche, elles ont été répertoriées. Des financements ont pu être mobilisés afin d'arracher une station de renouées sur le hameau du Guillard et une bâche a été posée afin de limiter le développement de cette plante invasive.

A cela s'ajoute l'étude de fréquentation réalisée cet été sur le plateau des lacs du Taillefer. Ornon a ainsi bénéficié pleinement du dispositif Natura 2000.

Un grand merci à Laure et à son équipe pour le travail effectué.



Le lac de l'Agnéau sur le plateau du Taillefer est situé sur la commune d'Ornon



Facebook

Le profil « Natura 2000 Hautes-Alpes » est actif depuis quelques semaines

N'hésitez pas à aller y faire une petite visite pour connaître les dernières actus des sites, du réseau Natura 2000 et de nos partenaires.



Pour plus d'information

Nous vous invitons à consulter les sites internet suivant, les lettres d'information 1 et 2 y sont notamment téléchargeables :
<http://taillefer.n2000.fr>
<http://plainedoisans.n2000.fr>
<http://coldomon.n2000.fr>
<http://hautes-alpes.n2000.fr/emparis>



CONTACTS

Pour les sites de l'Oisans et du Valbonnais :
Les collectivités ont confié l'animation des sites au Parc national des Écrins.
N'hésitez pas à contacter **Laure Vuinée**,
Parc national des Écrins
120 rue Gambetta • 38520 Le Bourg d'Oisans
04 76 80 33 61 ou laure.vuinee@ecrins-parcnational.fr



Pour le site Natura 2000 du plateau d'Emparis :
N'hésitez pas à contacter **Maryline Pomard**,
animatrice Natura 2000 employée par la commune de La Grave.
Mairie de la Grave • 05320 La Grave
06 31 43 68 83
natura2000.lagrave@espaces-naturels.fr

